

A compter du 20 mai, l'accueil de loisirs Les Châtelets pourra reprendre son fonctionnement en respectant le protocole sanitaire.

Règles et conditions d'organisation des activités

Le maintien de la distanciation physique et gestes barrières :

- Le nombre d'enfants accueillis sur les activités sera limité pour la distanciation physique, les activités organisées à l'extérieur seront limitées.

Pour participer aux différentes activités et à l'accueil informel, une inscription préalable est obligatoire.

Le skate park restera fermé jusqu'à nouvel ordre.

- Les responsables légaux auront interdiction de rentrer dans le bâtiment. Les jeunes seront accueillis et récupérés au niveau du porche.

Pour l'arrivée et le départ des jeunes, il est demandé aux parents :

- de veiller au respect des règles de distanciation physique
- d'éviter les regroupements devant l'établissement

- Le lavage des mains sera réalisé aussi souvent que nécessaire.

- Les échanges de ballon, jeux partagés sont permis après un nettoyage quotidien.

- Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et tous les mineurs accueillis lors des déplacements et dès lors que les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées. Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.

Les locaux :

Les espaces, surfaces et objets fréquemment touchés seront nettoyés et/ou désinfectés aussi souvent que possible :

Sanitaires : toilettes, lavabos, chasse d'eau, poignées de portes, rampes, matériel pédagogique...

Les tables, chaises, équipement et matériel en contact avec les jeunes seront nettoyés.

Les activités :

Chaque fin de semaine, le planning d'activités des deux semaines suivantes sera diffusé aux adhérents.

Les activités seront organisées en petits groupes à l'intérieur et lors des sorties.

Implication des différents acteurs

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfants, les parents seront invités à prendre leur température avant le départ au centre.

En cas de symptômes ou de fièvre (37,8 °C), l'enfant ne pourra pas être accueilli aux Châtelets.

En cas de symptômes, l'enfant doit rester chez lui et les responsables légaux doivent sans délai :

- éviter les contacts
- consulter le médecin traitant
- prévenir l'accueil de loisirs

Si un enfant présente des symptômes au centre :

- il sera immédiatement isolé du groupe et équipé d'un masque
- Les parents seront avertis et devront venir le chercher

Le jeune ne pourra pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu au sein de l'accueil de loisirs.

La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation des activités.

